



Allos - Alòs (en occitan vivaro-alpin)

Département des Alpes de Haute-Provence
1425 m d'altitude

A la lisière du Parc national du Mercantour

Lac d'Allos : le plus grand lac d'altitude d'Europe

Foux d'Allos à 2 500 m d'altitude

Au fil du temps les
Allossards
façonnent petite et
grand histoire
recueillie par le dévoué
curé Jean Esprit



Allos

Vingt-cinquième épisode
De 1833 à 1899

De 1833 à 1899.

1.-Incendie d'Allos en 1833.

Allos, si désastreusement éprouvé par les incendies du siècle dernier, fut de nouveau la proie des flammes, dans la nuit du 15 au 16 décembre 1833.

L'incendie commença au centre du bourg et s'étendit avec une telle violence que, le lendemain, quatre-vingt-quatre maisons étaient réduites en cendres.

La voûte de la chapelle de Saint-Sébastien fut endommagée; la cloche, complètement fondue; le clocher paroissial, qui est une tour des anciens remparts, eut la toiture brûlée.

Neuf cents personnes se trouvèrent sans abri, sans provisions, en plein hiver; grains, farines, mobilier, fourrages, tout avait été dévoré par les flammes.

La charité des habitants des hameaux fut admirable ! Chaque famille voulut recevoir sous son toit hospitalier une famille d'incendiés et pourvoir ainsi aux premiers besoins. Pendant ce temps, la municipalité faisait connaître la triste situation au gouvernement et adressait un appel à la générosité du roi, de la reine et du prince royal, le duc d'Orléans.

Les libéralités de la famille royale et l'hiver exceptionnellement doux de 1834 permirent aux incendiés de travailler, dès la première heure, à la préparation des matériaux nécessaires pour la reconstruction de leurs habitations. Ils entreprirent ensuite, avec confiance, de faire renaître les maisons d'Allos de leurs cendres ! C'était une oeuvre laborieuse et de longue haleine.

Les toitures de la chapelle de Saint-Sébastien et du clocher ne purent être refaites qu'après le printemps de 1835. C'étaient cependant des réparations d'une urgence manifeste, mais il fallait, avant de mettre la main à l'oeuvre, avoir recueilli les ressources nécessaires.

Note : Voici comment on put faire face à cette dépense :

Les habitants fournirent des prestations. La commune avait déjà reçu pour ce travail 671 francs le préfet des Basses-Alpes accorda un secours de 1200 francs, et on prit 1000 francs sur les fonds accordés aux incendiés.

2.-La commune propriétaire du bois d'Autapie et du Pré du Saint-Esprit.

Le différend qui existait depuis longtemps entre les propriétaires de la montagne d'Autapie et la commune d'Allos était parvenu, en 1839, à sa période aiguë.

Le sous-préfet de Barcelonnette écrivit au conseil municipal de délibérer si le bois de cette montagne, appelé Bois de Hamel, appartenait ou non au sieur Vallon.

Le conseil déclara que le terrain seulement lui appartenait et que les arbres étaient une propriété communale.

Ce différend fut ensuite soumis à la décision de la justice, et le tribunal de Barcelonnette, par un jugement du 15 juillet 1840, déclara que :

"le bois de Hamel appartient à la commune d'Allos."

Jacques du Vallon, de Barcelonnette, et Marie Pinoncély, veuve Eyssautier, de Saint-Paul, propriétaires d'Autapie, interjetèrent appel, sans succès, devant la Cour d'Aix.

Les habitants d'Allos furent maintenus dans leurs droits et, aujourd'hui encore, ils sont en possession et jouissance du bois de Hamel d'Autapie.

La commune d'Allos était, à la même époque, propriétaire d'un pré appelé Pré du Saint-Esprit, dont il est fait mention dans une série de délibérations municipales, à partir du 22 octobre 1839.

Tous les neuf ans, le maire, autorisé par son conseil et par le préfet, cédait la ferme de ce pré aux enchères et au plus offrant, Félix Michel, de Chauvet, était presque toujours adjudicataire. Il y a donc lieu de croire que le Pré du Saint-Esprit faisait partie du terroir de la Foux.

3.-Allos depuis 1833 jusqu'en 1848; la zone des douanes.

Dans la dernière partie de cette histoire, comme dans les siècles antérieurs, en m'attachant, plus que jamais, à reproduire la physionomie de la vie municipale de nos pères, je continue de faire remarquer comment ils savaient s'intéresser aux événements importants du département ou de la France et quelle influence ces événements exerçaient sur eux.

Après l'incendie de 1833, le conseil municipal adressa, avons-nous dit, une requête non seulement au roi et à la reine de France, mais au duc d'Orléans.

Le conseil qui lui succéda n'oublia pas, neuf après, lorsque ce prince fut enlevé par une mort tragique, d'adresser à Louis-Philippe une lettre de respectueuse condoléance.

L'année suivante, il envoya sa modeste offrande pour le monument élevé à Gassendi, dans le chef-lieu du département, et il souscrivit pour doter la mairie d'un exemplaire du Dictionnaire Provençal-Français, par notre savant compatriote le Docteur Honnorat.

Les événements politiques de 1848 firent sortir de la poussière les fusils de la garde nationale que la rouille rongait à la mairie. On les fit réparer par un armurier de Colmars, nommé Pierre Piron. Un cultivateur doué d'un remarquable bon sens, mais qui n'avait certainement pas lu la Politique tirée de l'Écriture Sainte de Bossuet, fit cependant une réflexion qu'on dirait empruntée à cet ouvrage :

"Si cette agitation des esprits, dit-il, n'a rien de contraire à la religion, nous pouvons être tranquilles; si elle lui est hostile, craignons !"

Le conseil municipal délibéra, en 1835, sur le projet de modifier la zone des douanes, dans le terroir du canton d'Allos. Pour bien comprendre l'importance de cette délibération, citons les principales dispositions de la loi sur les douanes, contenues dans le décret du 25 messidor an VI :

"Art.1er.-Les particuliers dont les habitations sont situées entre les bureaux des douanes et l'étranger, qui voudront y faire arriver de l'intérieur du territoire français des bestiaux, chevaux, mules et mulets, cires, soies et autres objets, dont la sortie est défendue ou soumise à des droits, n'obtiendront des passavants pour le transport qu'autant qu'ils seront porteurs de certificats de la municipalité du lieu, constatant que les bestiaux et marchandises sont pour leur usage et consommation."

"Art.2-Ceux qui voudront faire paître des bestiaux, mules, chevaux et génisses au-delà des bureaux de la douane, placés du côté de l'étranger, seront tenus de prendre dans les bureaux des acquits-à-caution portant permission de rassembler lesdits bestiaux au retour des pacages."

Ces prohibitions gênantes vexaient les habitants " de la zone extérieure, formée par l'espace compris entre la frontière et la première ligne des bureaux et des postes douaniers".

"Elle allait du bureau d'Allos à celui de Fours, en passant par le poste de Bouchiers."

L'administration des douanes se proposait de transférer ce dernier poste à la Foux,

"afin d'empêcher, disait-elle, les introductions frauduleuses qui se faisaient en logeant la crête des montagnes de Talon et du Cheval-de-Bois".

Le conseil municipal prévoyant que le projet de l'administration aurait pour effet d'étendre la zone extérieure et d'y faire entrer plus de trente habitants, qui se trouvaient au nord du bureau d'Allos et du côté de l'intérieur,

Note : Les habitants de la Colette-Haute, de la Colette-Basse, des Gays, des Granets, des Cloutets et autres, dépendant de la succursale de Bouchiers seraient entrés dans la zone extérieure. Pour que la Foux, la Baume, la Beaumelle et Montgros continuassent d'être hors de la zone extérieure, la ligne projetée aurait dû passer par Saint-Pierre, le vallon de ce nom et aboutir à la fontaine de Bachasse, par conséquent, suivre l'ancien chemin d'Allos à Barcelonnette.

repoussa ce projet et demanda le maintien de

"la ligne directe du bureau d'Allos à celui de Fours, avec des signes apparents placés de distance

en distance, afin que les habitants, qui étaient déjà assez malheureux d'être près des frontières, pussent se munir d'une expédition des douanes, quand ils en auraient besoin."

Les bureaux d'Allos et le poste de Bouchiers furent maintenus jusqu'à l'annexion de Nice et de la Savoie à la France, en 1860.

Alors les douanes s'éloignèrent de notre région, pour se rapprocher des nouvelles frontières.

4.-L'Isle du Verdon; menaces d'une visionnaire; achat d'une pompe à incendie.

En 1861, Désiré Eyssautier, de Faucon, propriétaire d'Autapie, revendiqua le bois d'une oseraie dépendante de cette montagne, disant que la commune d'Allos avait empiété sur ses droits en faisant couper les osiers et les buissons de la Grande Isle du Verdon.

La commune répondit qu'elle avait exercé un droit, au lieu de faire un empiétement. En effet, " elle était autrefois elle-même propriétaire de cette montagne. Elle fut obligée de la vendre avec d'autres montagnes, mais la vente fut faite sous réserve des bois."

Le jugement du tribunal de Barcelonnette (15 juillet 1840) , confirmé par un arrêt de la Cour d'Aix du 28 mai 1841, avait fait justice des prétentions de Désiré Eyssautier et maintenu la commune d'Allos propriétaire des bois d'Autapie.

L'année suivante, le conseil municipal eut à délibérer, dans sa session ordinaire du mois de mai 1862, sur

"les menaces d'incendie qui venaient si souvent effrayer la population". Il faisait ainsi allusion, en termes discrets, aux prédictions qui troublèrent le pays et dont voici la cause :

Une visionnaire annonçait qu'Allos allait être ravagé par le feu. Elle ne rencontra d'abord que l'indifférence et la pitié. Mais bientôt les menaces se réalisèrent :

le feu se déclara en différents quartiers; une maison, avec ses dépendances, devint la proie des flammes et faillit communiquer l'incendie à toutes les autres habitations. Aussitôt, la scène changea; l'effroi succéda à l'indifférence, et les habitants furent dans de continuelles alarmes pendant plus d'un mois. Le sous-préfet de Barcelonnette se transporta sur les lieux, pour se rendre compte de la situation. Sur son conseil, le maire, M. Boyer, ouvrit une souscription volontaire, et, peu de temps après, on fit l'acquisition d'une pompe à incendie.

5.-Fondation d'un bureau de bienfaisance à Allos.

A cette époque, un de nos compatriotes, l'abbé Augier, voulut doter son pays natal d'un hôpital, mais il mourut sans avoir pu accomplir son dessein. Sa soeur, Célestine Augier, qui hérita de ses biens et de ses bonnes intentions, essaya de réaliser ce pieux et charitable projet.

Par un testament olographe du 5 décembre 1866, elle institua la commune d'Allos son héritière universelle et lui imposa l'obligation d'établir un hôpital pour les malades et les infirmes de la commune.

Note : Voici la teneur de ce testament, dans ses parties principales :

"Au nom de la Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, je soussignée, Célestine Augier, voulant suivre les intentions de mon bien-aimé frère, Benonin Augier, prêtre, j'institue la commune d'Allos pour mon héritière universelle.

Je lui impose l'obligation d'employer le montant des legs à elle faits à acheter ou construire, au plus tôt, une maison, servant d'hospice pour les malades et infirmes de la commune."

Célestine Augier chargea, en outre, sa légataire universelle de payer 200 francs, montant des honoraires de messes à acquitter à son intention, 500 francs pour faire donner une mission dans les cinq années après son décès; de faire placer le portrait de son frère à l'hôpital.

Enfin elle donnait à la paroisse d'Allos la bibliothèque de son frère, pour le premier prêtre du pays qui serait ordonné après son décès, et sa pendule à la chapelle de Saint-Sébastien.

Un décret du 15 mai 1873 autorisa la commune à accepter le legs Augier, qui déduction faite des frais et legs particuliers à payer, se trouva réduit à la somme de 4073 fr 98 c.

L'hôpital ne put donc pas être fondé, et la commune demanda l'autorisation de distribuer, chaque année, aux pauvres une partie du produit des rentes de cette succession.

Déjà, en 1860, elle avait accepté pour les pauvres un legs de 1000 francs fait par François Michel, fabricant de draps à Vienne, originaire du Haut-Villard d'Allos.

C'étaient des pierres d'attente pour l'établissement d'un bureau de bienfaisance.

En effet, ce bureau fut établi par un décret du président de la République du 17 août 1885, en deux articles qui en caractérisent l'origine :

"Art.1.er- Est autorisée la création d'un bureau de bienfaisance à Allos (Basses-Alpes).

"Art.2.- Le maire d'Allos, au nom des pauvres de cette commune, et la commission administrative du bureau de bienfaisance, créé par l'article précédent, sont autorisés à accepter le legs fait aux pauvres de ladite commune par Michel Marie-Colette, suivant son testament du 30 septembre 1883, et consistant dans l'universalité de ses biens, pour être affectés à la création d'un bureau de bienfaisance."

Egalement en vue de cette création, M. Boyer, maire d'Allos, légua, la même année, la somme de 1000 francs à la commune.

6.-Incendie de la Foux en 1878.

Le village de la Foux fut en partie brûlé en 1878, et je trouve le récit de ce triste événement dans les délibérations du conseil municipal :

"Le 1er août 1878, un incendie a éclaté au hameau de la Foux et a dévoré six maisons et deux granges.

"L'incendie a été si rapide que les malheureux incendiés n'ont pu conserver qu'une faible partie de leur mobilier; tout le reste a été dévoré par les flammes.

Par suite de ce désastre, neuf ménages se trouvent en ce moment sans abri, et les propriétaires ne parviendront jamais à reconstruire leurs maisons, si on ne vient à leur secours."

La commune leur accorda, à titre gratuit, une coupe de trois cents arbres de la forêt de Valsibière et une commission se constitua immédiatement pour solliciter et recevoir les souscriptions volontaires.

7.-Progrès de la vie chrétienne, après les derniers vestiges du jansénisme; progrès matériel.

Vers le milieu du XIX^e siècle, la vie religieuse prit un nouvel essor à Allos.

"Avant cette époque, me disait, il y a quarante ans, un de mes compatriotes, on nous prêchait une doctrine qui nous inspirait la crainte des choses les plus saintes de la religion, au lieu de nous en inspirer le désir et l'amour.

Cette crainte nous éloignait surtout des sacrements."

Les prêtres qui se sont succédé à Allos, à partir de 1847, ont fini par arracher les âmes aux dures et mortelles étreintes du jansénisme.

Cette hérésie a été, chez nous, plus vivace qu'ailleurs, parce qu'elle y avait été implantée par Soannen lui-même, évêque de Senez, et cultivée par son défenseur au Concile d'Embrun, l'abbé Bourrillon, dont nous avons déjà parlé.

La sage et bonne direction de ces excellents prêtres a fait vivre les habitants de notre modeste coin de terre, ille terrarum angulus, de la vie chrétienne, comme aux meilleurs temps de l'Eglise, les associant d'une manière intime à ses épreuves, à ses joies, à ses triomphes.

C'est ce qui a eu lieu, en particulier, à l'occasion de l'un des plus grands événements religieux de notre siècle : la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

La population comprenait si bien la divine opportunité de cette fête qu'elle la célébra avec un enthousiasme qui témoignait de la vivacité de sa foi.

L'illumination si spontanée et si générale du soir de ce beau jour était un gracieux et consolant symbole des merveilles que Dieu opérait dans les âmes ! La vie chrétienne se manifestait aussi par l'édification de nouveaux édifices consacrés au culte divin et par la restauration des anciens. Le 25 novembre 1865, on inaugurerait la nouvelle église et le nouveau presbytère de la paroisse de Bouchiers, construits à l'endroit le plus agréable du pays.

On reconstruisait ensuite l'église de la Beaumelle, et une addition utile était faite au presbytère de cette paroisse. Enfin la paroisse de la Foux voyait s'élever un presbytère, à l'entrée du village, et un véritable clocher remplaçait, à côté de l'église, l'ancien et trop modeste campanile.

On s'occupait donc en même temps des temples spirituels et des temples matériels, et, si le chef-lieu semblait en retard, en ne pas faisant exécuter les travaux prévus à l'église paroissiale, nous ne devons pas le regretter, puisque, en sachant attendre, on a obtenu du ministère des beaux-arts et de celui des cultes la restauration complète et selon le style primitif de ce beau monument historique. En même temps, la plupart des habitants d'Allos jouissaient d'un bien-être relatif satisfaisant. Leurs maisons devenaient de jour en jour plus spacieuses, plus hygiéniques et plus agréables, même dans les campagnes.

Le produit de l'élevage et du nourrissage des bestiaux, sans les enrichir, leur rendait la vie plus facile, les attachait davantage à leurs foyers et au sol natal, et c'est ce qui explique la rareté des émigrations parmi nos cultivateurs.

M. Pin, ancien directeur de l'Ecole normale de Barcelonnette, dont le père était d'Allos et qui a herborisé longtemps sur nos montagnes, me disait, il y a dix ans, combien il était heureux de cette situation, qu'il croyait exceptionnelle.

Malheureusement, ce progrès matériel subit actuellement un temps d'arrêt, et il subira peut-être bientôt une crise dangereuse, si on ne trouve pas un moyen de protéger les éleveurs bas-alpins contre les éleveurs étrangers, africains ou autres, qui, grâce au libre-échange, leur font une concurrence désastreuse sur les marchés des principales villes de Provence.

8.-Routes; bureau des postes; fontaines; reboisement des montagnes.

Ajoutons enfin que la deuxième partie du siècle qui va finir nous a apporté, dans la vie sociale, une série d'améliorations importantes :

La transformation de la route de Colmars, à la roche dite Chaudouriara, et depuis le Déroit jusqu'aux Plans ; la construction, plus récente, de la route stratégique d'Allos à Barcelonnette; l'établissement d'un bureau des postes et télégraphes à Allos et de trois facteurs attachés à ce bureau facilite les affaires commerciales, les rapports avec Barcelonnette, chef-lieu de notre arrondissement, avec Digne, chef-lieu du département, etc...

Trois nouvelles fontaines ont été construites en 1882.

Pour l'emplacement de celle qui est sur la place, dite Placette, on a fait l'acquisition d'une cave, au-dessus de laquelle se trouvait le hangar dont j'ai parlé plus haut, en racontant la comparution de Tante Trésor devant le tribunal révolutionnaire, en 1793.

Ce n'est pas sans regret qu'on a vu disparaître ce souvenir d'un des événements les plus remarquables de l'histoire d'Allos.

La construction des trois nouvelles fontaines fit aussi disparaître un autre vestige des temps anciens : le Pré du Saint-Esprit, qui était devenu propriété de la commune, mais dont le nom rappelle évidemment une fondation pieuse, fut vendu, avec une autre parcelle dite de Saint-Pierre, et le montant de ces aliénations employé à payer la construction des dites fontaines.

L'administration du reboisement possède la montagne du Laus et ses dépendances depuis 1894, et elle vient de faire l'acquisition de la plupart des autres montagnes de notre territoire.

Tel est le dernier événement que j'ai à mentionner, en terminant la quatrième partie de cette histoire.

J'aurai à en prévoir les conséquences, dans la cinquième et dernière partie.

JANUS :

On sent poindre les retombées de la croissance de la révolution industrielle dans cette fin du
Relisez les dernières phrases avant le (8). Comme quoi, ce que nous vivons et ressentons de nos
jours existait déjà il y a 120 ans !

Comme vous avez pu le lire, la traversée de l'histoire d'un village, d'une région, d'un pays n'est
pas un long fleuve tranquille !

Bien que nous n'ayons pas autant de documents pouvant nous renseigner sur l'histoire de
Cogolin, on peut subodorer que la population cogolinoise ainsi que celle du Golfe a vécu plus ou
moins les mêmes péripéties, les mêmes drames, les mêmes contraintes, les mêmes attaques, les
mêmes impôts, les mêmes déboires, les mêmes plaisirs, les mêmes beaux jours, les mêmes
controverses, etc que les habitants d'Allos à travers les ans, les siècles, les millénaires !

La saga historique du village d'Allos est terminée !

Un grand Merci posthume à Jean Esprit Pellissier de nous avoir permis ce voyage
dans le temps historique de ce joli coin de Provence !